CHAVILLE

Propreté

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant la propreté.



Grand Paris Seine Ouest assure la gestion quotidienne des déchets et de la propreté dans les 8 communes qui la composent, dont Chaville.

La propreté de l'espace public

Grand Paris Seine Ouest déploie d'importants moyens matériels et humains pour la propreté de l'espace public, adaptés selon les caractéristiques des villes :

- Balayage et lavage mécaniques des chaussées
- Balayage manuel des trottoirs, cheminements, escaliers, caniveaux...
- Entretien des "canisites" ou "sani-chiens", remplissage des distributeurs de sacs, intervention des motocrottes
- Nettoyage des corbeilles
- Nettoyage avant et après les manifestations se déroulant sur l'espace public
- Traitement des herbes sauvages sur la voirie et les trottoirs
- Ramassage des feuilles
- Déneigement et sablage lors d'épisodes climatiques rigoureux



Collecte des déchets

Retrouvez dans cette page toutes les informations sur la collecte des déchets à Chaville : ordures ménagères et collecte sélective, ramassage des...





Déchèterie

Actuellement gérée par le Syctom, la déchèterie fixe de Meudon sera gérée par Grand Paris Seine Ouest à partir du 2 janvier 2024. L'accès à la...



Éducation canine

Grand Paris Seine Ouest met en œuvre des solutions concrètes pour diminuer les nuisances canines et maintenir un cadre de vie agréable pour tous.



Trier ses déchets

Le tri sélectif est le premier geste écologique en France. Ce petit geste a de grands effets : préservation des ressources naturelles, limitation des...

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – GPSO

+

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par Grand Paris Seine Ouest

À TÉLÉCHARGER

PDF

Arrêté municipal portant obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas (AR01_2017_0020) – (111 Ko)

Arrêté portant sur la réglementation de la circulation des animaux domestiques sur le territoire communal (AR01_2019_0101) – (110 Ko)

Arrêté portant réglementation du brûlage et élimination des détritus végétaux (AR_01_2014_0044) – (188 Ko)

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- Grand Paris Seine Ouest : déchets et propreté

VILLE DE CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS